

34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)

Monsieur Olivier DUSSOPT Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Monsieur Thibaut GUILLUY Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises

Paris, le 21 octobre 2022

Monsieur le Ministre,

Le Collectif ALERTE a répondu favorablement à votre invitation et celle du Haut-commissaire pour participer à la concertation et préfiguration de France Travail, en étant présent au comité des parties prenantes le vendredi 23 septembre dernier et s'investissant dans les différents groupes de travail.

Depuis toujours, le collectif ALERTE défend l'accès à l'emploi et l'insertion des plus éloignés de l'emploi ainsi que la lutte contre le chômage de longue durée. Il était donc essentiel d'être présent dans ces travaux pour rappeler les incontournables dans le déploiement d'une politique de l'insertion par l'emploi qui ne soit pas délétère pour les plus précaires et vulnérables, déjà détaillés dans nos propositions « Pour un quinquennat social »:

- 1. Prendre des mesures massives de soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE) et au secteur adapté, d'aide à la création et à la solvabilisation d'emplois à destination des personnes durablement éloignées de l'emploi
- 2. Renforcer les moyens d'accompagnement du service public de l'emploi à destination des publics très éloignés de l'emploi, à partir d'un premier bilan du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) et du lieu unique d'accompagnement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) initié entre Pôle Emploi et le réseau des Cap Emploi
- 3. Penser la création d'emplois dans des secteurs porteurs, mais aussi dans la transition écologique et sociale, comme le montre le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée »
- 4. Mettre en place un triptyque emploi/accompagnement/formation et le besoin de développer l'employeur-abilité en confortant les dispositifs tels que SEVE emploi et l'emploi accompagné
- 5. Favoriser la mobilité des personnes précaires
- 6. Revenir sur la réforme de l'assurance chômage
- 7. Valoriser la recherche d'emploi et repenser l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi
- 8. Adapter les recrutements et les formations et développer les actions de formation en situation de travail

Contact : Manon JULLIEN Coordination et animation du Collectif ALERTE Tél.: + 33 (0)1 53 36 35 09 E-mail: mjullien@uniopss.asso.fr

Uniopss: 15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris Cedex 13

www.alerte-exclusions.fr

Par ailleurs, dans le cadre des premières réflexions sur France Travail, les associations de solidarité souhaitent rappeler leur totale opposition à la mise en place d'une contrepartie de 15 à 20 heures d'activité par semaine au versement du RSA. S'il s'agit en fait d'un accompagnement renforcé des allocataires, il faut sortir rapidement de l'ambiguïté entretenue par le gouvernement.

Cette prestation est avant tout un minima social pour vivre. Qui plus est, comment envisager cette disposition alors même que près de 60% des allocataires du RSA ne disposent pas de contrat d'accompagnement selon le rapport d'évaluation du RSA de la Cour des Comptes. Aujourd'hui, l'accompagnement n'est pas au niveau. Il doit être renforcé. Le renforcement et la sécurisation de programmes tels que Convergences et Premières Heures en Chantier sont des bons signaux mais doivent être multipliés. Par ailleurs, il est primordial que l'accès aux services se déploient autour d'un accueil physique, téléphonique, un site internet et un conseil individualisé permettant aussi d'aller vers ceux qui sont très éloignés des services publics.

Les associations de solidarité s'inquiètent également que des sanctions soient rendues automatiques avec la logique « droits et devoirs ». Elles demandent la mise en place d'une garantie pour les allocataires d'avoir une possibilité de recours suspensif. Par ailleurs, la décision doit être prise de manière collégiale dès lors que la sanction induit une réduction du RSA perçu pour l'allocataire.

Concernant l'expérimentation à venir sur 10 territoires pilotes, le collectif ALERTE, par soucis de transparence et d'évaluation de l'efficacité, demande un partage des indicateurs de pilotage au mois le mois pour chaque territoire.

Le retour à l'emploi des personnes précaires, quand c'est leur projet, est complexe -notamment parce que ces personnes rencontrent beaucoup de réticences des employeurs actuels, du fait de leur parcours, âge ou lieu de résidence- mais il est primordial de leur redonner une place dans un contexte de plein emploi, sinon cela sera un échec cruel pour notre pays.

Nous sommes à votre disposition pour travailler ensemble pour construire des réponses adaptées qui placent les personnes les plus vulnérables au cœur d'une politique d'insertion et d'emploi ambitieuse et adaptée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Noam LEANDRI

Président du Collectif ALERTE